



Refus du télétravail : Dernières infos et Petit manuel à destination des salariés

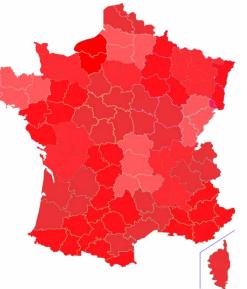
Le 12 janvier 2022

Ce tract fait suite aux précédents tracts :

- <u>Télétravail en agence : FO alerte l'Inspection du Travail.</u> du jeudi 6 janvier
- Alerte à l'Inspection du Travail : La suite... du vendredi 7 janvier

Prenez connaissance de ces tracts avant de lire celui-ci.

Voici un aperçu de la situation au 12 janvier :



Grâce à FO Matmut, des contrôles de l'Inspection du Travail ont lieu partout en France.

Pas-de-Calais, Picardie, Bretagne, Pyrénées-Atlantiques, Landes, Puy-de-Dôme, Saône-et-Loire, Loire, Rhône, Île de France, Jura, Territoire de Belfort... Les inspections sont en cours sur l'ensemble du territoire et il y en a de nouvelles TOUS LES JOURS...

Nous avons des retours directs des inspecteurs qui nous recontactent. Le verdict est sans appel :

Les inspecteurs demandent <u>tous</u> 3 jours minimum de télétravail.

La Direction à Rouen finit par réagir... Mais croyez-vous qu'elle revient à la raison ? Que le télétravail va être enfin reconnu pour les conseillers en agence ? *Que Nenni!*

La Direction a communiqué à tous les directeurs d'agence le discours officiel à tenir en cas d'inspection :

« La Matmut est en règle », « Pas de télétravail pour les agences » !

Bref... Circulez, y a rien à voir !



Et pourtant ! Nos tracts font des émules : les salariés nous contactent et nous demandent explicitement de faire intervenir l'Inspecteur du Travail dans leur agence !

Nous relançons systématiquement les inspecteurs concernés... Collègues : relancez-nous !

Le combat est loin d'être terminé... À suivre... (très prochainement)

Nous souhaitons aussi vous aider individuellement dans vos demandes face à la Direction.

Voici le petit manuel à destination des salariés :

Dans le monde parallèle dans lequel elle vit, la Matmut a établi ses propres règles... Sachant que vous vivez dans le monde réel, il nous semble opportun de présenter les différences entre le monde réel et celui de la Matmut.



Le point de divergence repose sur la définition du cas contact, lorsqu'il il y a une absence de masque chirurgical ou un masque FFP2, ou un masque en tissu « grand public filtration supérieure à 90 % » (correspondant à la catégorie 1 (Afnor)), non porté par le cas confirmé ou probable, ou par la personne contact.

Définition du cas contact dans le monde réel 1:

« Personne contact à risque élevé :

Il s'agit de toute personne n'ayant **pas reçu un schéma complet de vaccination** (une première vaccination datant de plus de 7 mois sans rappel de vaccination) et :

- ayant eu un contact direct avec la personne positive (ou probablement positive) au Covid-19,
 en face-à-face, à moins de 2 mètres, quelle que soit la durée (exemple : conversation, repas,
 contact physique);
- ayant partagé un espace intérieur (bureau ou salle de réunion, véhicule personnel, salle de restaurant...) pendant au moins 15 minutes consécutives ou cumulées sur 24h avec la personne positive (ou probablement positive) ou étant resté en face-à-face avec elle durant plusieurs épisodes de toux ou d'éternuement.

Personne contact à risque modéré :

Il s'agit de toute personne ayant **reçu un schéma complet de vaccination** (première vaccination de moins de 7 mois, ou incluant un rappel si plus de 7 mois) et

- ayant eu un contact direct avec la personne positive (ou probablement positive) au Covid-19, en face-à-face, à moins de 2 mètres, quelle que soit la durée (exemple : conversation, repas, contact physique)
- ayant partagé un espace intérieur (bureau ou salle de réunion, véhicule personnel, salle de restaurant...) pendant au moins 15 minutes consécutives ou cumulées sur 24h avec la

1

https://www.ameli.fr/assure/covid-19/symptomes-gestes-barrieres-cas-contact-et-isolement/en-cas-de-contact-avec-un e-personne-malade-du-covid-19#text 173802

personne positive (ou probablement positive) ou étant resté en face-à-face avec elle durant plusieurs épisodes de toux ou d'éternuement ».

Le monde réel distingue donc les personnes "contact à **risque élevé**" et les personnes "contact à **risque modéré**". La seule différence entre les deux étant l'état du schéma vaccinal.

Les autres critères sont identiques. Ces deux derniers critères ne sont pas cumulatifs.

Donc:

Vous mangez dans l'agence, même en moins de 15mn : si un de vos collègue est positif (ou probablement positif), alors vous êtes une personne contact.

Vous devez alors vous faire tester immédiatement.

Définition du cas contact dans le monde parallèle de la Matmut :

La distinction entre les personnes contact "à risque élevé" et "à risque faible", basée sur le statut vaccinal, ne change pas. La différence se situe sur les critères suivants :

- « ayant eu un contact direct avec la personne positive (ou probablement positive) au Covid-19, en face-à-face, à moins de 2 mètres, quelle que soit la durée (exemple : conversation, repas, contact physique)

ET

- ayant partagé un espace intérieur (bureau ou salle de réunion, véhicule personnel, salle de restaurant...) pendant au moins 15 minutes consécutives ou cumulées sur 24h avec la personne positive (ou probablement positive) ou étant resté en face-à-face avec elle durant plusieurs épisodes de toux ou d'éternuement. »



Dans le monde parallèle de la Matmut, ces 2 critères sont obligatoirement cumulatifs. De plus, on oublie la notion de cumul de temps.

Donc:

Vous mangez dans l'agence, même en moins de 15mn : si un de vos collègue est positif (ou probablement positif), rien ne vous arrive, vous ne devenez pas une personne contact ! Car votre pouvoir de "Super Conseiller" vous protège ! Vous êtes armé contre la COVID.

Si, malgré votre super-pouvoir, vous souhaitez vous faire tester, vous êtes prié d'attendre la fin de journée.

Et si vous tenez absolument à effectuer un test immédiatement, il faudra récupérer votre temps de travail (là, désolé... Même les

super-héros doivent récupérer leur temps de travail! 'Faut pas pousser Mémé dans les orties...).

Et maintenant, une petite devinette rigolote (mais ce n'est pas une blague...) : À la maison, vous êtes vacciné(e) mais votre conjoint(e) est atteint(e) de la Covid... À votre avis ? Vous êtes une personne contact ?

Non bien-sûr ! Votre super pouvoir de "Super Conseiller" vous protège encore ! Dans ce monde parallèle, c'est magique!



FOMATMUT EMPLOYÉS FORMATMUT.org

Pour rappel, lorsque vous devenez une "personne contact" dans le monde réel, voici les consignes :

« Vous avez été en contact avec une personne testée positive à la Covid 19. Vous pouvez être prévenu par le cas positif, ou par l'Assurance Maladie (par SMS ou par téléphone).

Les consignes d'isolement et de test sont adaptées à votre situation vaccinale et à votre âge.

Les nouvelles règles d'isolement s'appliquent dès le 3 janvier 2022, y compris pour les personnes déjà isolées à cette date.

1. PERSONNES AVEC SCHÉMA VACCINAL COMPLET (AVEC RAPPEL OU CYCLE INITIAL ACHEVÉ IL Y A MOINS DE 7 MOIS)

Si vous avez un schéma vaccinal complet avec un rappel réalisé conformément aux exigences du passe sanitaire, c'est-à-dire si vous avez fait votre rappel ou si vous n'avez pas fait votre rappel alors que vous avez achevé votre cycle initial de vaccination il y a moins de 7 mois, vous n'avez pas besoin de vous isoler mais vous devez :

- réaliser immédiatement un test de dépistage (RT-PCR ou test antigénique (TAG)) ;

2. PERSONNES NON VACCINÉES OU AVEC UN SCHÉMA VACCINAL INCOMPLET

Si vous n'êtes pas vacciné ou que vous avez un schéma vaccinal incomplet (au sens du passe sanitaire), vous devez :

· vous isoler immédiatement et jusqu'à 7 jours après le dernier contact avec le cas positif »

Remarque concernant les fermetures de classe dans les écoles :

Vous pouvez télétravailler pour garder vos enfants lorsqu'ils sont positifs à la Covid 19. Dans le monde réel, c'est un droit.

Mais dans le monde parallèle de la Matmut, nous avons eu des retours indiquant que, selon les régions, il est demandé de soit poser des congés, soit aller à sur site.

Nous sommes intervenus pour les collègues et le problème a été résolu, le télétravail a été possible....

FO invite les collègues à nous contacter en cas de doute sur la réponse de la Direction.

FO demande à la Direction de cesser de jouer avec la santé des salariés. Les conseillers ont aussi le droit d'être protéger.

Car dans le monde réel, ils ne sont pas immunisés comme les super-héros !

FO Matmut, le syndicat du monde réel, au service de <mark>chaque</mark> collègue.

Toutes les infos FO Matmut, contact par téléphone, mail, Facebook, adhésion en ligne... sur fo-matmut.org